



Puis je refusé que l on impose des vistes

Par **fami970_old**, le **11/06/2007 à 23:34**

bonjour,ma compagne a quitté le domicile en mon absence et a pretexté mille raison.rnaujourd'hui elle souhaite aucune pension alimentaire,mais souhaite que je garde contacte avec mon fils.rnmais pour moi la souffrance est trop importante et je n'arrive pas a la surmonté.rncomment puis-je refusé sa demande? rnrnje me suis forcé a prendre un avocat(avec l'aide juridictionel,c le debut),mais c'est très difficile pour moi,je suis entre colere et tristesse et surtout je suis epuisé par cette relation qui me pompe tout mes forces.

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007 à 00:50**

Bonjour,rnrnJe ne comprend pas bien... Vous ne voulez pas voir votre enfant ?rnrnJ'avoue que c'est une demande rare... A vrai si vous ne souhaitez pas de droit de visite, il suffit de ne pas en demander. Il n'y a pas de raison que le juge vous en impose.rnrnMais attention, si vous dites non aujourd'hui, il sera difficile de revenir en arrière. Si vous ne demandez pas de droit de visite aujourd'hui et que plus tard vous souhaitez voir votre fils, la partie adverse risque de faire valoir votre attitude passée. Il est alors possible que l'on vous refuse ce droit.

Par **fami970_old**, le **12/06/2007 à 14:04**

oui,je comprend bien,mais aujourd'hui cela est tres difficile pour moi,car ma compagne a quittée le domicile en me laissant tout les dettes alors que c'est moi qui es assumé tout(ses etudes,les facture,le loyer et les credit sont tous a mon nom)rnje doit faire face a tout cela seul.je pense qu'elle fait cela pour avoir bonne conscience et me donné encore une fois le

mauvais role en se servan de notre fils.rnrnde plus j'ai le sentiment d'avoir été abusé,la separation est arrivé au moment ou elle finissait ses études,aujourd'hui elle travaille et profite sans aucun remords de tout cela et n'a jamais eu envie d'avoir un dialogue avec moi.elle c'est donné le temps elle et sa famille pour tout faire pour que mon soit considéré comme ne plus être à ma charge.....l'histoire sera trop longue à expliquer.rnrnpour résumé, mon ex belle famille n'a jamais accepté notre relation(je suis black et elle juif),et aujourd'hui je ne suis pas confiant concernant une garde partagée,car mon ex compagne vit chez ses parents avec notre fils.ils sont tout essayés pour nous séparer en particulier sa mère...sa mère 6 ans de souffrance pour moi,d'où mon refus concernant la volonté de mon ex compagne,elle a un avocat, donc je pense qu'elle agit sous son conseil et sûrement parce qu'elle se protège d'une éventuelle démarche de ma part.....rnrnje souhaite cela pour ma tranquillité et mon esprit...tout cela me paraît pas saint rnsi je peux faire valoir un quelconque droit, je le ferais malgré moi,mais voir mon fils 1 semaine sur 2 est trop difficile,j'ai laissé de côté 6 ans de ma vie afin de voir ma compagne réussir sa carrière et élever mon fils.rnaujourd'hui je suis sans rien et au chômage..... sans rien!!!!rnrnau final j'ai une mauvaise image de moi!!!!rnje suis anéanti et désespéré

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007 à 15:26**

Bonjour,rnrnVous avez un recours pour ce qui est des dettes. Comme vous êtes au chômage vous aurez sûrement droit à l'aide juridictionnelle.rnrnPour votre fils, je comprends que vous ayez des rancunes vis à vis de la mère, mais je ne crois pas que ce soit une raison pour ne plus voir votre enfant. Je crois, selon ma maigre expérience, que vous risquez de le regretter plus tard.

Par **fami970_old**, le **12/06/2007 à 16:55**

ma réaction doit être difficile à comprendre vu de l'extérieur,mais ma compagne m'a déjà accusé de diverses choses concernant notre fils,j'ai juste envie de me protéger.rnje souhaite oublier cette histoire et passer à autre chose.rnrnquels est le recours concernant les dettes?pas le surendettement,j'espère!!

Par **Christelle_old**, le **14/06/2007 à 01:36**

Bonsoir,rnrnNon, je veux dire qu'elle vous doit de l'argent. Vous avez payé pour elle...